



**Abortion Rights
Coalition of Canada**

**Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada**

CP 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Prise de Position N° 6

La formation des fournisseurs d'avortement/ Les étudiants pro-choix en médecine

Dans plusieurs facultés de médecine au Canada, les futurs médecins ne reçoivent pas d'entraînement complet en soins d'avortement, ni dans les salles de classe, ni dans les hôpitaux. Il y a deux raisons principales à cela: les tactiques de violence et d'intimidation perpétuées par le mouvement anti-choix découragent les hôpitaux d'offrir cette formation; et ces mêmes tactiques découragent aussi étudiant-es et résident-es d'acquérir cette formation par leurs propres moyens. Une pénurie prévisible de professionnel-les formé-es à pratiquer des avortements risque de rendre inutile l'arrêt Morgentaler rendu par la Cour suprême du Canada en 1988.

La CDAC-ARCC et d'autres organisations pro-choix reconnaissent le besoin d'assurer l'existence d'une formation des professionnel-les qui leur permette de fournir à leur clientèle une gamme complète de choix en santé reproductive.

Les étudiants pro-choix en médecine (MSFC: Medical Students for Choice)

En 1993, au moment d'une escalade de violence contre les fournisseurs de services d'avortement en Amérique du Nord, MSFC a été fondée aux États-Unis avec la mission de s'assurer que l'ensemble des étudiant-es en médecine aurait accès à une formation complète en santé reproductive, y compris l'avortement. Cette organisation (MSFC), établie maintenant au Canada, reconnaît qu'un des principaux obstacles à l'existence des services d'avortement est l'absence de professionnel-les formé-es à leur pratique.

Depuis cinq ans, les facultés canadiennes de médecine jouent un rôle grandissant à MSFC. En 2000, le Canada est devenu une région distincte au sein de cette organisation, pour représenter les besoins spécifiques des Canadiennes et des médecins résidents d'ici. Des étudiant-es canadien-nes en médecine siègent au conseil d'administration de MSFC, ainsi qu'au Comité consultatif des étudiant-es (qui contribue à l'orientation des programmes sur le terrain).

Parmi les 17 facultés de médecine du Canada, il y en a 10 qui comptent déjà un « chapitre » de MSFC. Ces associations locales travaillent au recrutement d'étudiant-es intéressé-es et tentent d'instaurer des changements dans les programmes d'étude et de propager une meilleure sensibilité aux choix reproductifs dans leurs établissements et leurs collectivités. Les étudiant-es canadien-nes acquièrent la reconnaissance de leurs pairs par leur succès à favoriser l'accès aux procédures d'avortement et à pallier le manque de fournisseurs dans ce domaine. La création de

rappports de mentorat entre des fournisseurs pratiquants et ceux de l'avenir fait partie intégrale des mesures prises à cette fin. La CDAC-ARCC mènera un effort concerté pour encourager ces rappports, en facilitant la création de liens entre les étudiant-es intéressé-es et les professionnel-les qui sont aussi membres de notre Coalition. Nous voulons également favoriser la mise sur pied de regroupements d'étudiant-es pro-choix dans les écoles médicales francophones.

En 2004, l'on comptait déjà des chapitres de MSFC dans 125 facultés de médecine aux É.-U. et au Canada, et leur effectif dépassait 10 000 étudiant-es et résident-es. MSFC est toujours à la recherche de bénévoles aux endroits où il n'existe pas encore de chapitre de l'organisation, afin de contribuer à la réforme des programmes et au ralliement d'étudiant-es à cette cause.

Les programmes d'études médicales

Même si l'existence de chapitres de MSFC encourage la protection des choix des femmes en matière de soins reproductifs, l'état actuel des études dans les facultés de médecine s'avère préoccupant. Une étude récente de MSFC a mis en lumière le fait que les facultés de médecine consacrent, en moyenne, moins d'une heure aux procédures d'avortement durant les quatre années d'études. Des 10 écoles comprenant un chapitre de MSFC, 3 consacrent moins de 20 minutes à tous les aspects de l'avortement. Les techniques touchant les avortements de premier trimestre ne sont abordées que dans la moitié des facultés de médecine du Canada.

Le manque de professionnel-les ayant la formation requise affecte également l'accès des femmes à ces services. Au niveau national, seulement 17,5% des hôpitaux fournissent des services d'avortement. Des femmes du Nunavut et de l'Île du Prince-Édouard ne disposent d'aucun accès dans leur région; quant à celles vivant à Terre Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Nouvelle Écosse, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, leur accès est très limité. (Dans chacun de ces territoires, on ne compte que de un à trois hôpitaux qui offrent le service d'avortement.) De plus, une étude faite par la Fédération canadienne de la santé sexuelle (anciennement la Fédération du planning des naissances du Canada) auprès des cliniques de planning familial démontre que les déplacements imposés à plusieurs femmes constitue le principal obstacle à l'accès aux services d'avortement. Des milliers de femmes sont obligées de voyager à l'extérieur de leurs communautés pour ces services, et ce processus lui-même consomme beaucoup de temps, rend le coût total plus cher, et suscite conflits avec le travail et le garde des autres enfants. De plus, les femmes en régions plus éloignées des centres n'ont pas accès à des soins de suivi.

Facultés canadiennes de médecine ayant un chapitre de MSFC

Université Dalhousie

Université McGill

Université McMaster

Université Queen's

Université de la Colombie-Britannique

Université de Calgary

Université de l'Alberta

Université du Manitoba

Université de Toronto

Université Western Ontario

Facultés canadiennes de médecine n'ayant pas de chapitre de MSFC

Université Laval

Université de Montréal

Université de Sherbrooke

Université Memorial de Terre-Neuve

Université d'Ottawa

Université de la Saskatchewan

Northern Ontario Medical School

Fédération canadienne de la santé sexuelle

(anciennement la Fédération de planning des naissances du Canada)

En 2004, la FPNC-PPFC a créé un programme de bourses d'étude pour soutenir des étudiant-es en médecine en quête d'une formation clinique en pratique d'avortements et soins post-procédure. Le « Prix Dr. Henry Morgentaler Future Choice » offre cinq bourses de 1 000 \$ à cinq étudiant-es en médecine de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} années qui acquièrent cette formation en clinique d'avortement. Ces bourses aident à défrayer une licence en médecine qui s'avère de plus en plus coûteuse depuis le dérèglement des frais de scolarité. De telles bourses ont pour effet de rendre la formation en matière d'avortement accessible à l'ensemble des étudiant-es en médecine.

Formation durant et après l'étape de résidence

Un résident est un médecin junior qui possède sa licence de médecine, mais qui s'entraîne encore pour obtenir la certification dans sa spécialité. Les programmes de résidence varient en durée de 2 à 10 ans. Pendant ce temps, la plupart des spécialités laissent aux étudiant-es des occasions de poursuivre des études cliniques dans certains domaines qui peuvent différer de la portée normale de leur spécialité. En médecine familiale, par exemple, les étudiants passent souvent de 6 mois à 1 an à étudier plus attentivement un domaine particulier.

En obstétrique et gynécologie au Canada, chaque résident-e se voit offrir la possibilité d'une formation à la pratique d'avortements, dans le cadre de son programme de résidence, ou comme choix électif. Plusieurs de ces programmes offrent cette formation dans des hôpitaux affiliés aux universités. On estime qu'environ 20% des résident-es en ob/gyn deviennent fournisseurs de services d'avortement.

En médecine familiale, beaucoup de résidents se procurent la formation dans des cliniques autonomes, telles la Clinique Morgentaler à Toronto, l'« Everywoman's Health Center », et les cliniques Elizabeth Bagshaw à Vancouver. De plus, plusieurs médecins de famille indépendants qui offrent des avortements médicamenteux forment eux et elles aussi des étudiant-es et résident-es à cette pratique.

La CDAC-ARCC soutient cette formation des résident-es et médecins prêt-es à offrir des services d'avortement, qu'elle soit offerte dans les hôpitaux, dans les cliniques ou en pratique privée. Ce sont d'excellents moyens d'éviter une éventuelle pénurie de professionnel-les en avortement au Canada.

Sources:

Association canadienne pour le droit à l'avortement. *Sauvegarde du droit à l'avortement au Canada*. 2003.

MSFC Fact Sheet: *The Lack of Abortion Training and Providers in Canada*.
www.ms4c.org/ca_factsheet.pdf

Laura Eggerston. Abortion Services in Canada: A Patchwork Quilt with Many Holes. *Canadian Medical Association Journal*. 164 (6) (March) 2001, 847-849.
www.cmaj.ca/cgi/reprint/164/6/847.pdf